



Compte-rendu Conseil Municipal du 27/03/2023

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 27 mars 2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Etaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX, Pierre FOURNEL, Marie Joëlle PERRET, Christiane DUBOEUF, Sylvie BARCET, Sophie LAURENT, Louis ROUSSET, Christophe FONTANAY, Stéphane MOULARD, Hervé GAGNARD

Absente excusée : Catherine BRUEL

Secrétaire de séance : Hervé GAGNARD

Monsieur le Maire, propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, qui concerne le maintien du service des urgences à l'hôpital de Feurs. Les élus sont d'accord pour l'ajout de ce point et favorables à l'unanimité des présents, pour qu'une motion soit adressée au ministre de la santé, contre la fermeture annoncée de ce service de soins.

1) Retour intercommunalité et syndicats

Le budget de la communauté de communes, a été voté lors du conseil du 21/03/2023. Les élus ont validé une augmentation :

- De 10 % du foncier bâti
- De 2.8 % des cotisation foncières entreprises (CFE)
- Des participations des communes à la CCMDL pour réseaux unitaires qui passent de 150 € à 336 €.

2) Finances

Budget communal

- Vote compte administratif 2022

- **Budget de fonctionnement**

Dépenses :	437 289.61 €
Recettes :	614 408.92 €
Excédent 2022 :	177 119.31 €
Excédent reporté :	492 193.52 €
Soit au total :	669 312.83 €

- **Budget d'investissement**

Dépenses :	393 984.42 €
Recettes :	708 040.84 €
Excédent 2022 :	314 056.42 €
Déficit reporté :	- 60 491,08 €
Soit au total :	253 565.34 €

- **Restes à réaliser**

Dépenses :	123 4451.83 €
Recettes :	711 615.00 €
Besoin :	- 522 836,83 €

Louisa SAHUC, 1^{er} adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2022 qui est approuvé à l'unanimité des présents.

- **Approbation compte de gestion 2022**

Le compte de gestion présenté par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune et est approuvé à l'unanimité des présents.

- **Affectation des reports**

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur le report au budget en recettes de fonctionnement de la somme de 669 312.83 € et le report en recettes d'investissement de la somme de 253 565.34 €

- **Vote des taux d'imposition 2023**

Pour 2023, le conseil municipal décide une augmentation de 3% des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti et instaure un taux de 10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

TAXES	TAUX EN VIGUEUR	NOUVEAUX TAUX VOTES
Taxe foncière bâtie	31,13%	32,06%
Taxe foncière non bâtie	38,34%	39,49%
Taxe d'habitation	9,71%	10%

- **Vote du budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur le budget primitif communal 2023 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- Section fonctionnement : 1 150 018 .60 € dont 600 000.00 € de virement en section investissement
- Section investissement : 3 836 244.70 €

- **Vote des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal délibère favorablement sur les subventions qui seront allouées aux associations.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
Familles rurales	500,00 €
Collège R Follereau	1 350,00 €

Cantine R Follereau	810,00 €
Centre aéré St Médard	550,00 €
Lycée Ressins	80,00 €
ARPA du Roannais	40,00 €
Groupement des 4 cantons	355,00 €
MFR St Laurent de Chamousset	40,00 €
MFR St Romain de Popey	80,00 €
CCML Cinéma	629,00 €
APEEC	2 180,00 €
Turquie-Ukraine-Livre Chevrières	1 000,00 €
OGEC	70 000.00 €

Reversement d'1/3 des recettes des concessions au CCAS

Le Conseil Municipal approuve le reversement d'1/3 des recettes sur les concessions du cimetière au CCAS.

3) Projet bibliothèque – Projet Culturel Scientifique Educatif et Social

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention auprès de la médiathèque du département de la Loire pour les dépenses de réhabilitation et de maîtrise d'œuvres pour la bibliothèque a été déposée en décembre 2022. Le mercredi 22 février 2023, une rencontre avec un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne / Rhône-Alpes a eu lieu pour la présentation du projet. Il indique qu'en complément de l'aide apportée par la Médiathèque De la Loire, la DRAC peut elle aussi subventionner ce projet.

Il précise qu'une délibération est à prendre pour faire cette demande auprès de la DRAC.

Le Conseil Municipal approuve la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de la nouvelle bibliothèque.

4) SIEL

Dégâts lampadaire zone de Villedieu

Le Conseil Municipale est informé qu'un lampadaire a été abîmé par un tracteur sur la zone de Villedieu. Il a été nécessaire d'enlever le mât le soir même de l'incident, par mesure de sécurité. La personne qui a fait ces dégâts n'a pas laissé de coordonnées. Une déclaration a été faite à l'assurance (Franchise de 836 €) et un devis a été établi par le SIEL.

Le Conseil Municipal approuve le remplacement du lampadaire par le SIEL pour un montant de 1 000.08 €.

5) RH

La mise en place de la convention de mise à disposition d'un agent entre l'AFR et la commune est approuvée par le Conseil Municipal. Cette convention cadre la mise à disposition de l'agent communal pendant les centres de loisirs des vacances scolaires, dont les heures sont prises en charge par l'AFR et payées à la commune.

6) Urbanisme

Extension carrière de Savy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de mise à l'enquête publique du projet de renouvellement et d'extension d'exploitation de la carrière de roches massives de Savy, sur les communes de St Médard en Forez et Chambœuf (42).

Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, les communes où l'installation est projetée ainsi que les communes dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage doivent donner leur avis.

Après discussions et débats, les élus procèdent au vote :

- Contre : 5 voix
- Pour : 4 voix
- Abstention : 4 abstentions

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au renouvellement et à l'extension d'exploitation de la carrière de roches massives de Savy, sur les communes de St Médard en Forez et Chambœuf (42).

7) Infos diverses

- FETE DE LA MUSIQUE le 17 JUIN 2023 : coorganisée par l'AFR, le club des Jeunes Chevrotins et l'association Les Adrets

Mr THIERRY BESSON entreprend la rédaction d'un livre sur l'histoire de Chevières. Il est à la recherche de photos, informations, ... sur notre commune.

Si vous en possédez et le souhaitez, vous pouvez les laisser au secrétariat de mairie.

!! VENTE DE FRUITS ET LEGUMES !!

A partir du dimanche 2 avril un primeur viendra vendre des légumes et fruits sur la Grand Place.

DON DU SANG LE VENDREDI 31 /03/2023

A partir de 16h00 à la salle polyvalente

- Nouvelle obligation déclarative des propriétaires suite à la disparition de la taxe d'habitation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Vous êtes propriétaire ?

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés.

Pour chacune d'entre elles, vous devez indiquer **avant le 30 juin** prochain à quel titre elle est occupée et en cas d'occupation par une tierce personne, l'identité des occupants.

Le service GÉRER mes biens immobiliers répond à vos besoins :

- Consulter vos biens immobiliers
- Réaliser les déclarations fiscales liées à vos travaux
- Déclarer la situation d'occupation de vos locaux d'habitation et les occupants

Rendez-vous sur <https://www.impots.gouv.fr>

Vous n'êtes pas à l'aise avec internet ? Nos agents vous accompagnent.

0 809 401 401 service gratuit + prix appel | France services | [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

- Enquête INSEE

ENQUÊTE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, **du 22 mars au 15 avril 2023**, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur(trice) de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il(elle) sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

INFORMATIONS JOBS D'ETE

Pour 2023, la Mairie va reconduire l'embauche de deux jeunes pour les mois de juillet et août. Un jeune sera pris pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août à raison de 20h par semaine.

Pour postuler, si vous êtes intéressés, il faut :

- Être âgé de **18 ans au 1^{er} juillet 2023**
- Adresser **une lettre de motivation** et un **CV** à la Mairie **avant fin avril 2023**.

- Fermeture exceptionnelle du secrétariat de mairie le vendredi 07/04
- CONGES AVRIL : l'agence postale et le secrétariat de mairie seront fermés du 08/04 au 16/04.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 24 avril 2023 à 20 heures